

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 14 décembre 1950.-

N° 3462 /Just.

-----  
Objet:

Affaire BILALI  
RMP/634/Kit.

Monsieur le Substitut,



Comme suite à votre n°2865/R.M.P.634/Kit.  
du 28/11/50, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la  
quittance n° 405 du 27/10/50 a été délivrée lors du  
paiement par Bilali de l'amende transactionnelle de 600 frs.-

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH. LEES,

Monsieur le Substitut du  
Procureur du Roi, à

K I T E G A.-  
-----